



PAYS RHIN-BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 19 février 2021 à Fessenheim

FERMETURE DE FESSENHEIM : 1 AN APRÈS, UN TERRITOIRE TOUJOURS DANS L'IMPASSE FINANCIÈRE !

Reconversion du territoire de Fessenheim :



Contact presse :

Jessica DALSTEIN

03 89 72 14 99 - jessica.dalstein@paysrhinbrisach.fr

LETTE OUVERTE DU 20 JANVIER 2020 ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DEMEURÉE SANS RÉPONSE À CE JOUR

Le 19 février 2021, à Fessenheim

Objet : Le cri d'alarme des élus

« L'ÉTAT NE DOIT PAS LAISSER TOMBER LE TERRITOIRE PAYS RHIN-BRISACH – FESSENHEIM »

Monsieur le Président de la République,

Alors candidat à l'élection présidentielle, vous annoncez la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Nous respectons ce choix qui a contribué à votre victoire présidentielle.

Malheureusement, presque un an après la signature par l'Etat et les collectivités locales du projet de territoire qui se voulait le point de départ d'un nouvel élan pour l'avenir de notre bassin de vie, force est de constater qu'il n'en est rien.

Au contraire, l'inquiétude est devenue particulièrement vive et gagne de plus en plus d'acteurs et d'élus locaux.

La priorité n°1 est bien entendu la neutralisation du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), annoncée par les ministres successifs de votre gouvernement. Alors que le bloc communal ne percevra plus de recettes fiscales liées à l'arrêt de la centrale, l'Etat continuera de lui prélever près de 2 millions d'euros par an au titre du FNGIR.

Ainsi, et malgré le mécanisme de compensation dégressif sur 10 ans créé dans le cadre de la loi de finances 2019, cette centrale coûtera à long terme plus cher au territoire que ce qu'elle a pu rapporter durant sa période d'exploitation !

Cette question détermine la survie de notre territoire dont les collectivités se trouveraient en situation de faillite si un nouveau mécanisme d'équilibre financier ne voyait pas le jour.

On nous martèle sur tous les tons que l'État n'est pas là pour se substituer aux collectivités. Mais faut-il aller jusqu'à nous abandonner sans solution face à un prélèvement que tout le monde reconnaît comme aberrant du fait de son importance ?

On nous promet une transition exemplaire sur l'après nucléaire. Aujourd'hui, nous posons la question suivante : où est l'exemplarité annoncée haut et fort par le Gouvernement ?

Pendant plus de trois ans, nous avons écouté patiemment les discours et les promesses tout en nous impliquant fortement au quotidien, aux côtés des services de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département du Haut-Rhin, ainsi que des autres partenaires, dans la démarche collaborative de reconversion de notre territoire.

Aujourd'hui, comment envisager la réalisation du projet de territoire dont l'ambition est de recréer des emplois au niveau local et de maintenir l'attractivité de notre bassin de vie avec un bloc communal sans ressources propres et dans une situation d'impasse financière ? Dans ces conditions, quelle peut être la vision d'avenir portée par les élus de terrains auprès des habitants lors de ce début de mandature ?

Si le groupe EDF a été reconnu indemnisable sur vingt ans des pertes d'exploitation engendrées par l'arrêt de la centrale, qu'en est-il des collectivités locales ?

Nous savons, Monsieur le Président de la République, que vous ne laisserez pas asphyxier volontairement nos finances locales. Nous savons pouvoir compter sur vous pour vous engager afin d'assurer la survie et l'avenir de notre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Gérard HUG,
Président de la Communauté de Communes
Pays Rhin-Brisach



Claude BRENDER,
Maire de Fessenheim



**MACRON AU SECOURS,
PRÉLÈVEMENT FNCGIR
= FAILLITE DU TERRITOIRE !**

VILLE de Fessenheim PAYS RHIN-BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SYNTHÈSE DE LA DÉCLARATION DE M. GÉRARD HUG, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH CONFÉRENCE DE PRESSE SUR « L'IMPASSE FINANCIÈRE DU FNGIR »

Le 19 février 2021, à Fessenheim

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim est une décision politique prise par le Président de la République pour tenir une promesse électorale. Il s'agit d'une **fermeture subie par le territoire et par les salariés de la centrale entraînant des pertes d'emplois directs et indirects, et de fiscalité pour la commune et pour l'intercommunalité.**

Le Gouvernement de M. Macron a en effet reproché au Gouvernement de M. Hollande d'avoir décidé la fermeture de la centrale, mais de n'avoir rien fait en prévision de celle-ci.

Pourtant, dès l'annonce de cette fermeture, les élus locaux ont pointé **l'ineptie du maintien du prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** que le Gouvernement d'Édouard Philippe s'était officiellement engagé à régler.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est un prélèvement sur les recettes fiscales perçues par le territoire lors du fonctionnement de la centrale nucléaire. Or ce prélèvement est maintenu à hauteur de 2M€ par an même après la disparition des recettes fiscales issues de la centrale.

NOUS NE POUVONS PAS L'ACCEPTER !

Depuis, le Gouvernement a fermé la centrale, mais a également renvoyé le règlement du problème du FNGIR à plus tard. À quand ? Au gouvernement suivant ? Nous ne comptons plus les promesses ministérielles et les positions lancées à la volée lors de visites sur le territoire :



- Sébastien LECORNU, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, qui s'était engagé à la « neutralisation des effets du FNGIR » en janvier 2018 ;
- Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, qui renvoyait en 2019 la résolution du problème à un accord des bénéficiaires du FNGIR à voir baisser les montants qu'ils perçoivent ;
- Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, qui a créé en 2020 un groupe de travail parlementaire chargé de trouver une solution à ce problème mais qui n'a pas abouti.



Trois ans après et même si l'État a entretemps fait un geste, la question est toujours sur la table. Ce dernier, qui ne prend pas en compte la réalité financière et fiscale du territoire, **demeure en effet totalement insuffisant.**

Le constat actuel avec 2M€ par an de prélèvement FNGIR injustifié est le suivant : quels que soient les aides et les efforts consentis par l'État dans le cadre du projet de territoire, **Le territoire les remboursera à plus ou moins long terme.**

Le dispositif d'indemnisation de la commune et de la communauté de communes est à comparer à celui d'EDF : 400 millions d'euros, accompagnés d'une compensation des pertes d'exploitation sur 20 ans !

L'Etat, depuis qu'il a pris la décision de fermer la centrale de Fessenheim, a promis de mettre en œuvre une reconversion exemplaire du territoire. Or, si les pouvoirs publics veulent une reconversion exemplaire, ils ne doivent pas commencer par mettre le territoire dans une **situation d'impasse financière** en lui maintenant un prélèvement exorbitant par rapport à ses nouvelles ressources. Comment les collectivités locales pourraient-elles mener un projet économique et industriel en étant **exsangues financièrement.**

Le maintien du prélèvement FNGIR conduit à la **faillite du territoire** qui ne parviendra pas à se remettre de la fermeture de la centrale nucléaire et à investir pour sa réindustrialisation et les emplois de demain.

C'est la survie de notre territoire qui se joue. Comment se projeter, travailler, prévoir avec une telle **épée de Damoclès ?** Les relations entre les communes et les projets de l'intercommunalité sont en train d'être "gangrénées" par cette incertitude que l'État fait peser sur nous.

Nos concitoyens attendent que nous menions les combats nécessaires pour garantir leur avenir.

NOUS NE LES LÂCHERONS PAS ! NOUS NE LÂCHERONS PAS !

Pour construire le futur, il nous faut conserver des moyens financiers et le **règlement de la problématique du FNGIR est indispensable !**

LE FNGIR, L'ABERRATION FISCALE QUI CONDUIT À L'IMPASSE FINANCIÈRE

A la suite de la décision de l'Etat (promesse du Président de la République) de fermer le CNPE de Fessenheim, l'absence de résolution de la problématique du prélèvement FNGIR laissera le territoire dans une impasse financière à partir de 2025/2026.

HISTORIQUE

La loi de finances pour 2010 a supprimé la Taxe Professionnelle (TP) et a :

- mis en place en 2011 des nouveaux paniers de ressources fiscales à destination des collectivités, comprenant des nouveaux impôts et des transferts entre niveaux de collectivités ou de l'État ;
- instauré des variables d'équilibre, dont le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, calculées par différence entre les ressources perçues en 2010 et celles qui auraient été perçues en 2010 avec le nouveau panier de ressources fiscales. Ainsi, en cas de diminution du produit perçu, un versement leur garantissait une recette constante et en cas d'augmentation du produit perçu, un prélèvement ramenait la recette perçue au niveau antérieur à la réforme.

Selon la situation de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) vis-à-vis de la taxe professionnelle unique (TPU), le FNGIR pouvait concerner l'intercommunalité ou la commune. Dans le cas présent, le FNGIR a été mis à la charge de la Commune de Fessenheim, et il s'élève à 2,868 M€.

Ce montant est payé par la Commune de Fessenheim grâce aux Attributions de Compensation (AC) que lui verse la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach à hauteur de 5,9 M€ et provenant de la fiscalité de la centrale nucléaire.

PROBLÉMATIQUE

Le FNGIR est une enveloppe figée depuis sa création, c'est-à-dire que les montants, qu'ils soient perçus ou payés, ne varient pas. Ainsi, l'Etat refuse de revenir sur le montant payé par Fessenheim, quand bien même la recette à laquelle ce prélèvement est adossé disparaît.

Concrètement, le bloc communal devra continuer à verser près de 2 M€ (1,95 M€) par an au titre du FNGIR même lorsqu'il ne percevra plus ni recettes fiscales liées au CNPE, ni compensation.

Tous les efforts de l'Etat dans le cadre de la redynamisation du territoire suite à la fermeture du CNPE de Fessenheim peuvent être comparés à ces montants :

- En 5 ans, le bloc communal sera prélevé de 10M€ au titre d'un FNGIR calculé sur les recettes fiscales issues du CNPE ;
- En 10 ans, le bloc communal sera prélevé de 20M€ au titre d'un FNGIR calculé sur les recettes fiscales issues du CNPE ;
- Sur les 20 prochaines années, le bloc communal sera prélevé de 40M€ au titre d'un FNGIR calculé sur les recettes fiscales issues d'un CNPE fermé depuis 20 ans !

A long terme, la centrale nucléaire coûtera donc plus cher au territoire que ce qu'elle a pu rapporter durant sa période d'exploitation.

Quels que soient les efforts réalisés par l'Etat, le territoire les « remboursera » via le FNGIR et continuera de payer, se mettant ainsi inévitablement dans une impasse financière absolue, rendant purement et simplement irréalistes tous les projets de reconversion du territoire.

UNE PROBLÉMATIQUE IDENTIFIÉE DE LONGUE DATE ET UNE PROMESSE POLITIQUE NON TENUE À CE JOUR

L'impossibilité d'assumer ce prélèvement après la fermeture de la centrale et la nécessité de « corriger (...) le montant de la contribution de la commune de Fessenheim » ont été identifiées de longue date (*Rapport parlementaire d'information N°2233/2014 de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire - voir aussi la note relative aux effets en matière de finances locales de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim à la fin de l'année 2016, produite par la délégation interministérielle à la fermeture de la centrale nucléaire, en 2014 également, etc*).

Totalement conscient de l'aberration du maintien de ce prélèvement après la disparition de la ressource fiscale, le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique, M. Lecornu, s'y était pourtant engagé lors de sa première visite sur le territoire.



Sébastien Lecornu installe à Colmar un comité de pilotage pour l'avenir du territoire de Fessenheim

" Lors de cette séance d'installation du comité de pilotage, Sébastien Lecornu s'est engagé sur les actions suivantes : (...) L'Etat supprimera les effets pour la commune du système de contribution de la commune au fonds national de garantie individuelle des ressources des collectivités (FNGIR) à la fin de l'exploitation".

Extrait du communiqué de presse du Ministère de la Transition écologique et solidaire du 19 janvier 2018



Reconversion du territoire de Fessenheim :



ils se veulent exemplaires
et ils nous laissent un trou
de 2M€ par an !



2005